



PROCÈS-VERBAL COMMISSION SPORTIVE

Réunion Plénière	Mercredi 17 août 2022
Président :	M. Michel NAGEOTTE
Présents :	MM. Stéphane BEGEL - Thierry CORROYER – Michel MALIVERNAY – Thierry NAPPEY – Gérard GEORGES
Excusés :	MM. Nicolas VUILLEMIN - Michel BOURNEZ
Assiste :	MM. VIF Manon

RAPPEL

Planning de journée

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord du club adverse, par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre.

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

1- SENIORS

MASCULINS

1.1 – DEMANDES DES CLUBS

Match n° 24609760 Coupe de France : AS AVOUDREY – FC DE L'ISLE SUR LE DOUBS du 21 août 2022

La commission prend connaissance et valide la demande de ces clubs d'avancer la rencontre et de disputer le match le 20/08 à 20h00 au stade Jean-Louis Amiotte à Avoudrey.

Match n° 24612313 Coupe de France : AS CONDAL – ES MONTPONNAISE du 21 août 2022

La commission prend connaissance et valide la demande de ces clubs de disputer le match le 21/08 à 18h00 au stade Gérard Borges à Condal.

Match n° 24609758 Coupe de France : SOUS ROCHES – HERIMONCOURT du 21 août 2022

La commission prend connaissance et valide la demande de ces clubs d'inverser la rencontre et de disputer le match le 21/08 à 14h30 au stade ~~des Graviers à Valentigney~~ André Boulloche à Hérimoncourt.

Match n° 24613414 Coupe de France : CORGOLOIN LADOIX – CHATENROY LE ROYAL AS du 21 août 2022

La commission prend connaissance et valide la demande de ces clubs d'inverser la rencontre et de disputer le match le 21/08 à 14h30 au stade du Treffort 1 à Chatenoy le Royal.

Match n° 24610655 Coupe de France : CHAIGNAY OLYMPIQUE – DAIX FC du 21 août 2022

La commission prend connaissance et valide l'accord de ces clubs de disputer le match le 21/08 à 14h30 au stade municipal de Chaignay.

Match n° 24610421 Coupe de France : AMATHEY LONGEVILLE – MONT D'USIERS du 21 août 2022

La commission prend connaissance et valide l'accord de ces clubs de disputer le match le 20/08 à 14h30 au stade municipal à Sombacour.

La commission acte le forfait du club du FC DOMPIERRE MATOUR pour le 1^{er} tour de la Coupe de France.

Amende : 35 euros pour forfait déclaré.

Le club de MACONNAISE JS est qualifié pour le 2^{ème} tour.

La commission acte le forfait du club de MONTIGNY AUX AMOGNES pour le 1^{er} tour de la Coupe de France.

Amende : 35 euros pour forfait déclaré.

Le club du PAYS CHAROLLAIS ES est qualifié pour le 2^{ème} tour.

La commission acte le forfait du club de PERSEVERANTE PONTOISE pour le 1^{er} tour de la Coupe de France.

Amende : 35 euros pour forfait déclaré.

Le club d'AILLANT est qualifié pour le 2^{ème} tour.

La commission acte le forfait du club de BOUROGNE pour le 1^{er} tour de la Coupe de France.

Amende : 35 euros pour forfait déclaré.

Le club de ROUGEMONT est qualifié pour le 2^{ème} tour.

La commission acte le forfait du club des GRESILLES FC pour le 1^{er} tour de la Coupe de France.

Amende : 35 euros pour forfait déclaré

Le club de CL MARSANNAY est qualifié pour le 2^{ème} tour.

La commission acte le forfait du club des SPORTING CLUB SENONAIIS pour le 1^{er} tour de la Coupe de France.

Amende : 35 euros pour forfait déclaré

Le club de SNID est qualifié pour le 2^{ème} tour.

Nous recevons des demandes de désidératas des clubs pour jouer le samedi au lieu du dimanche et en nocturne. Comme les différents championnats n'ont pas encore repris, les demandes sont étudiées et acceptées sous réserve de l'homologation du terrain et de l'éclairage

A partir du 29 août, si les clubs souhaitent changer, ils devront avoir l'accord de leur adversaire.

1.2 – COUPE INTERSPORT

La commission propose et valide ces 4 poules pour la phase Championnat de la Coupe Intersport 2022-2023.

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
LOUHANS CUISEAUX	SENS	JURA SUD	BEAUME LES DAMES
MACON	SNID	PONTARLIER	BELFORTAINE
ST MARCEL	QUETIGNY	BESANCON FOOTBALL	GRANDVILLAR
ASPTT DIJON	IS SELONGEY	ORNANS	MORTEAU MONTLEBON
JURA DOLOIS	ST APOLLINAIRE	ST VIT	VESOUL FC
GUEUGNON		RC LONS	VALDAHON VERCEL

MASCULINS

2.1 – AMENAGEMENT DES HORAIRES ET JOUR

La commission prend connaissance des demandes des clubs concernant leurs rencontres à domicile.

Elle décide pour la saison 2022/2023, à titre dérogatoire et exceptionnel pour le championnat de valider des horaires et jour de pratique en dehors de la ½ journée concernée par le jour et l'horaire de référence sous réserve que ces derniers ne soient pas pénalisants pour les clubs figurant dans le groupe.

Pour rappel :

COMPETITION	HORAIRE HIVER	HORAIRE ETE
U18R	Dimanche 14H30	Dimanche 15h00
U17R	Dimanche 12h30	Dimanche 13h00
U16R	Dimanche 12h30	Dimanche 13h
U15R	Samedi 15h00	Samedi 14h30
U14R	Samedi 15h00	Samedi 14h30

Clubs	U18R1	U17R1	U16R1	U16R2	U15R1	U14R1	
AJ AUXERRE	Dimanche 11h		Dimanche 11h		Samedi 14h	Samedi 14h	OK 28/07
GJ/GSF FC MACON BS	Dimanche 15h	Dimanche 12h30 (sur l'année)					OK 28/07
AS BEAUNE		Samedi 17H					OK 28/07
VESOUL FC		Dimanche 15h	Samedi 16h (sur l'année)		Samedi 14h00	Samedi 14h00	OK 10/08
JURA DOLOIS FOOTBALL			Dimanche 12h30 (sur l'année)				OK 28/07
AS ST APOLLINAIRE				Dimanche 10h30			OK 28/07
ST VIT				Samedi 16H30			OK 28/07
MONTCEAU					Samedi 14h	Samedi 14h	OK 28/07
PONTARLIER CA		Été 12h30 Hiver 12h00	Été 12h30 Hiver 12h00		Samedi 16h00	Samedi 16h00	OK 28/07
GJ PAYS RUDIPONTAIN	Dimanche à 13h	Dimanche à 13h					OK 10/08
FC SENS				Dimanche 12h			OK 10/08
IS SELONGEY		Samedi 16h					OK 10/08
JS LURE				Samedi 16h			OK 10/08
GRAND BESANCON				Samedi 16h			OK 10/08
GJ MONTS ET VALLEES				Dimanche 11h			Ok 17/08
FONTAINE LES DIJON		Dimanche 10h30		Dimanche 10h30	Samedi 16h		Ok 17/08
JURA LACS FOOT		Samedi 15h					OK 10/08
STADE AUXERRE		Samedi 16h		Samedi 16h			OK 10/08

Les horaires sont validés uniquement pour les phases automne des catégories U16R2, U15R1, U14R1

Demande du club du RC LONS :

La commission demande au club l'avoir accord du club adverse pour pouvoir changer son horaire de match sur les U16R2 et les U17R1 sur les dates demandées

2.2 – COUPE GAMBARDELLA

Match n° 24770156 Coupe Gambardella : ENT.F. VILLAGES – MONTBARD VENAREY du 28 août 2022

La commission prend connaissance et valide la demande de ces clubs d'avancer la rencontre et de disputer le match le 27/08 à 18h00 au stade municipal à Savigny-le-Sec.

Match n° 24770331 Coupe Gambardella : SR LA CLAYETTE – CS SANVIGNES LES MINES du 28 août 2022

La commission prend connaissance et valide la demande de ces clubs d'avancer la rencontre et de disputer le match le 27/08 à 16h00 au stade municipal à La Clayette.

Match n° 24770166 Coupe Gambardella : GJ DOUBS CENTRE FOOT – LEVIER AS du 28 août 2022

La commission prend connaissance et valide la demande de ces clubs d'avancer la rencontre et de disputer le match le 27/08 à 16h00 au stade intercommunal 1 à Novillars.

Match n° 24770330 Coupe Gambardella : TOURNUS AS – BUXY US du 28 août 2022

La commission prend connaissance et valide la demande de ces clubs d'avancer la rencontre et de disputer le match le 27/08 à 18h00 au stade Noël Perret 1 à Tournus.

Match n° 24770330 Coupe Gambardella : TOURNUS AS – BUXY US du 28 août 2022

La commission prend connaissance et valide la demande de ces clubs d'avancer la rencontre et de disputer le match le 27/08 à 18h00 au stade Noël Perret 1 à Tournus.

3 – FEMININES

1.1 – COUPE DE FRANCE FEMININE

CORBIGNY CHATEAU ARLEUF (DIST)		AS CHATENOY LE ROYAL (R1F)	MATCH 1
DIJON ASPTT (DIST)		NEVERS FC (DIST)	MATCH 2
BEAUNE AS (DIST)		BLANZY US FEMININE (R1F)	MATCH 3
ROCHEFORT AMANGE (DIST)		JURA LACS FOOT (R2F)	MATCH 4
GJ/GSF FC MACON BS (R2F)		RC LONS (R2F)	MATCH 5
ENT SAGY / BEAUFORT (DIST)		LOUHANS CUISEAUX FC (R1F)	MATCH 6
BRESSE JURA FOOT (DIST)		SEPTMONCEL FC (DIST)	MATCH 7
JURA SUD FOOT (R2F)		GSF VILLERS / JDF (R1F)	MATCH 8
DIJON UNIVERSITE CLUB (DIST)		LONGVIC ALC (R1F)	MATCH 9
CHAMPLITTE (DIST)		VAL DE PESMES (R2F)	MATCH 10
CERCLE FOOT TALANT (DIST)		IS SELONGEY (R1F)	MATCH 11
GJ/GSF VAL DE CERISE (R2F)		GRAND BESANCON (R2F)	MATCH 12

FC PAYS MINIER (DIST)		BESANCON FOOT (R2F)	MATCH 13
LURE JS (DIST)		CHEVREMONT (R2F)	MATCH 14
PERROUSSE (DIST)		L'ISLE S/DOUBS (R2F)	MATCH 15
DELLE (R2F)		VESOUL FC (R2F)	MATCH 16
ENT BARECHE SAPINS (DIST)		FC LIEVREMONT (DIST)	MATCH 17
VILLERS LE LAC (DIST)		GSF HAUT DOUBS (R2F)	MATCH 18
DANNEMARIE (R2F)		GJ/GSF DE L'ARCHE (R2F)	MATCH 19
PIERREFONTAINE (DIST)		RACING BESANCON (R1F)	MATCH 20
MOUTHE (DIST)		PONTARLIER CA (R2F)	MATCH 21
MORTEAU MONTLEBON FC(DIST)		VALDAHON VERCEL (R2F)	MATCH 22

La commission décide que les équipes de **STADE AUXERRE** et **US ST VIT** sont exemptes sur ce 1er Tour de la Coupe de France Féminine 2022-2023 par leur parcours le plus long dans le championnat régional et de leur participation aux barrages d'accèsion D2 sur la saison 2021-2022.

Les matchs se joueront le 4 septembre à 14h30.

1.1 – U18 FEMININE REGIONAL 1

15 équipes se sont inscrites pour le championnat U18F. La commission propose et valide de constituer 3 poules de 5 équipes (matchs simples) pour une première phase de ce championnat et de constituer 1 poule de 8 équipes (élite) et 1 poule de 7 équipes pour la deuxième phase.

A l'issue de la première phase, les 2 premiers de chaque poule ainsi que les deux meilleurs 3^{èmes} seront qualifiés pour la phase élite.

POULE A	POULE B	POULE C
DIJON ASPPT	JURA DOLOIS FOOTBALL	VALDAHON VERCEL
CHATENOY LE ROYAL	JURA STAD' FOOT	VESOUL FC
BLANZY US	ST VIT	SOCHAUX MONTBELIARD
SENS FC	RACING BESANCON	VALENTIGNEY FEMININE
STADE AUXERRE	NOIDANAIS	LES FINS

4 – COUPE NATIONALE FOOT ENTREPRISE

ASPTT DIJON		CHENOVE MUNICIPAUX	MATCH 1
CSL GENDARMERIE DF		MUNICIPAUX DIJON	MATCH 2

La commission communique et valide les dates des 2 Tours qui auront lieu pour déterminer le qualifié pour la phase nationale de la Coupe Nationale Football Entreprise pour le compte de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté.

- 1^{er} Tour : 24-25 septembre 2022
- 2^{ème} Tour : 22-23 octobre 2022

Le Président,



Michel NAGEOTTE

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football